RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10407
Numéro SIREN : 793 206 186
Nom ou dénomination : ABERDEEN SERVICES FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2018 sous le numéro de dépôt 29906

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°29906 en date du 03/08/2018

KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Aberdeen Services France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aberdeen Services France S.A.S.

60, Avenue Charles de Gaulle - 92 573 Neuilly Sur Seine Cedex

Ce rapport contient 13 pages

Référence : JL-182-52

KPMG Audit ID,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG Audit ID
Tour Eqho - 2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z - RCS Nanterre
N° Siret : 512 802 489 00025
TVA Union Européenne
FR 89 51 28 02 489

KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Aberdeen Services France S.A.S.

Siège social : 60, Avenue Charles de Gaulle - 92 573 Neuilly Sur Seine Cedex
Capital social : €.20 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aberdeen Services France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur

le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 juin 2018

KPMG Audit ID

Jérémie Lerondeau
Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	11 531	8 797	2 734	637	2 097
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**11 531**	**8 797**	**2 734**	**637**	**2 097**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	53 187		53 187	30 200	22 987
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	45		45		45
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 419		1 419		1 419
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 087		3 087	1 819	1 268
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	27 396		27 396	26 742	654
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	**85 134**		**85 134**	**58 761**	**26 373**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**96 665**	**8 797**	**87 868**	**59 398**	**28 470**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	20 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	2 000	2 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	10 623	-8 116	18 739
Résultat de l'exercice	5 459	18 739	- 13 280
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**38 082**	**32 623**	**5 459**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 799	20 918	- 12 119
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	8 527		8 527
. Organismes sociaux	31 116		31 116
. Etat, impôts sur les bénéfices		4 810	- 4 810
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		600	- 600
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	945	447	498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	398		398
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**49 786**	**26 775**	**23 011**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**87 868**	**59 398**	**28 470**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services		161 564	161 564	135 496	26 068	19,24
Chiffres d'affaires Nets		**161 564**	**161 564**	**135 496**	**26 068**	**19,24**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				45	- 45	-100
Autres produits			6	40	- 34	-85,00
Total des produits d'exploitation (I)			**161 570**	**135 581**	**25 989**	**19,17**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			26 105	64 928	- 38 823	-59,79
Impôts, taxes et versements assimilés			2 824	1 110	1 714	154,41
Salaires et traitements			85 395	30 760	54 635	177,62
Charges sociales			38 770	12 517	26 253	209,74
Dotations aux amortissements sur immobilisations			783	1 662	- 879	-52,89
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			47	818	- 771	-94,25
Total des charges d'exploitation (II)			**153 924**	**111 795**	**42 129**	**37,68**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**7 646**	**23 786**	**- 16 140**	**-67,86**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change				57	- 57	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)				**57**	**- 57**	**-100**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				**-57**	**57**	**-100**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)			**7 646**	**23 729**	**- 16 083**	**-67,78**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46	180	- 134	-74,44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**46**	**180**	**- 134**	**-74,44**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-46**	**-180**	**134**	**74,44**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 141	4 810	- 2 669	-55,49
Total des Produits (I+III+V+VII)	**161 570**	**135 581**	**25 989**	**19,17**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**156 111**	**116 842**	**39 269**	**33,61**
RESULTAT NET	**5 459**	**18 739**	**- 13 280**	**-70,87**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 87 867,87 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 459,14 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes annuels au 31/12/2017 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L 123-28) et les dispositions du règlement 2014-03 et des règlements ANC n°2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 11 531 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	8 651	2 880		11 531
TOTAL	*8 651*	*2 880*		*11 531*

Amortissements et provisions d'actif = 8 797 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres mis en équivalence Autres Immobilisations financières	8 014	783		8 797
TOTAL	*8 014*	*783*		*8 797*

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat. bureau & informatique	11 531	8 797	2 734	3 ans
TOTAL	*11 531*	*8 797*	*2 734*	

Etat des créances = 57 738 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant & charges d'avance	57 738	57 738	
TOTAL	*57 738*	*57 738*	

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 20 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	20000	1,00	20 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***20000***	***1,00***	***20 000***

Etat des dettes = 49 786 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 799	8 799		
Dettes fiscales & sociales	40 588	40 588		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	398	398		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***49 786***	***49 786***		

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 161 564 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	139 468	86,32 %
Produits des activités annexes	22 096	13,68 %
TOTAL	*161 564*	*100.00 %*

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 141 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	7 646		7 646
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-46		-46
Participation des salariés			
TOTAL	*7 600*	*2 141*	*5 459*

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 27 137 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Factures a etablir(418100)	27 137
TOTAL	***27 137***

Charges à payer = 14 896 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	2 013
TOTAL	***2 013***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision pour conges a payer(428200)	3 627
Personnel primes a payer(428600)	4 900
Charges sociales sur conges a payer(438200)	1 451
Charges s/ primes(438600)	1 960
Etat charges a payer(448600)	945
TOTAL	***12 883***

ABERDEEN SERVICES FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euro
RCS Nanterre 793 206 186

Siège Social : 60 avenue Charles de Gaulle
92573 Neuilly sur Seine Cedex

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître bénéfice de 5.459 Euros, décide de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

A la suite de cette affectation, le compte « report à nouveau » présente un solde bénéficiaire de 16.082 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 38.082 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices de la société.

KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Aberdeen Services France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aberdeen Services France S.A.S.

60, Avenue Charles de Gaulle - 92 573 Neuilly Sur Seine Cedex

Ce rapport contient 13 pages

Référence : JL-182-52

KPMG Audit ID,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG Audit ID
Tour Eqho - 2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z - RCS Nanterre
N° Siret : 512 802 489 00025
TVA Union Européenne
FR 89 51 28 02 489

KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Aberdeen Services France S.A.S.

Siège social : 60, Avenue Charles de Gaulle - 92 573 Neuilly Sur Seine Cedex
Capital social : €.20 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aberdeen Services France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur

le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 juin 2018

KPMG Audit ID

Jérémie Lerondeau
Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	11 531	8 797	2 734	637	2 097
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**11 531**	**8 797**	**2 734**	**637**	**2 097**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	53 187		53 187	30 200	22 987
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	45		45		45
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 419		1 419		1 419
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 087		3 087	1 819	1 268
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	27 396		27 396	26 742	654
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	**85 134**		**85 134**	**58 761**	**26 373**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**96 665**	**8 797**	**87 868**	**59 398**	**28 470**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	20 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	2 000	2 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	10 623	-8 116	18 739
Résultat de l'exercice	5 459	18 739	- 13 280
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**38 082**	**32 623**	**5 459**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 799	20 918	- 12 119
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	8 527		8 527
. Organismes sociaux	31 116		31 116
. Etat, impôts sur les bénéfices		4 810	- 4 810
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		600	- 600
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	945	447	498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	398		398
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**49 786**	**26 775**	**23 011**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**87 868**	**59 398**	**28 470**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services		161 564	161 564	135 496	26 068	19,24
Chiffres d'affaires Nets		**161 564**	**161 564**	**135 496**	**26 068**	**19,24**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				45	- 45	-100
Autres produits			6	40	- 34	-85,00
Total des produits d'exploitation (I)			**161 570**	**135 581**	**25 989**	**19,17**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			26 105	64 928	- 38 823	-59,79
Impôts, taxes et versements assimilés			2 824	1 110	1 714	154,41
Salaires et traitements			85 395	30 760	54 635	177,62
Charges sociales			38 770	12 517	26 253	209,74
Dotations aux amortissements sur immobilisations			783	1 662	- 879	-52,89
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			47	818	- 771	-94,25
Total des charges d'exploitation (II)			**153 924**	**111 795**	**42 129**	**37,68**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**7 646**	**23 786**	**- 16 140**	**-67,86**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change				57	- 57	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)				**57**	**- 57**	**-100**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				**-57**	**57**	**-100**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)			**7 646**	**23 729**	**- 16 083**	**-67,78**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46	180	- 134	-74,44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**46**	**180**	**- 134**	**-74,44**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-46**	**-180**	**134**	**74,44**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 141	4 810	- 2 669	-55,49
Total des Produits (I+III+V+VII)	**161 570**	**135 581**	**25 989**	**19,17**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**156 111**	**116 842**	**39 269**	**33,61**
RESULTAT NET	**5 459**	**18 739**	**- 13 280**	**-70,87**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 87 867,87 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 459,14 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes annuels au 31/12/2017 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L 123-28) et les dispositions du règlement 2014-03 et des règlements ANC n°2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 11 531 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	8 651	2 880		11 531
TOTAL	*8 651*	*2 880*		*11 531*

Amortissements et provisions d'actif = 8 797 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres mis en équivalence Autres Immobilisations financières	8 014	783		8 797
TOTAL	*8 014*	*783*		*8 797*

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat. bureau & informatique	11 531	8 797	2 734	3 ans
TOTAL	*11 531*	*8 797*	*2 734*	

Etat des créances = 57 738 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant & charges d'avance	57 738	57 738	
TOTAL	*57 738*	*57 738*	

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 20 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	20000	1,00	20 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***20000***	***1,00***	***20 000***

Etat des dettes = 49 786 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 799	8 799		
Dettes fiscales & sociales	40 588	40 588		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	398	398		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***49 786***	***49 786***		

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 161 564 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	139 468	86,32 %
Produits des activités annexes	22 096	13,68 %
TOTAL	*161 564*	*100.00 %*

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 141 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	7 646		7 646
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-46		-46
Participation des salariés			
TOTAL	*7 600*	*2 141*	*5 459*

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 27 137 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Factures a etablir(418100)	27 137
TOTAL	***27 137***

Charges à payer = 14 896 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	2 013
TOTAL	***2 013***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision pour conges a payer(428200)	3 627
Personnel primes a payer(428600)	4 900
Charges sociales sur conges a payer(438200)	1 451
Charges s/ primes(438600)	1 960
Etat charges a payer(448600)	945
TOTAL	***12 883***